

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 juin 2017

20 h 30 - Ouverture de la séance du C.M.

SONT PRESENTS :

Mesdames Muriel MULLER, Dominique LAURE-BALDASSARI, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Françoise SAMUEL, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre-Yves REYNAUD, Serge SAMUEL, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER, Pierre REYNAUD

Absent excusé : néant

Sophie BOGDANOVIC est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2017 est adopté.

TARIF DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Pour permettre à la commune de solliciter des aides financières de l'agence de l'eau, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les tarifs qui seront appliqués pour l'année 2018, à savoir :

TAXE FIXE annuelle de l'eau potable	40,00 €
PRIX DE L'EAU au M3	0,57 €
TAXE FIXE annuelle de l'assainissement	30,00 €
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT au M3	0,375 €

SUBVENTION ECOLE

Les institutrices de TRESCLEOUX et d'ORPIERRE organisent une sortie « classe de découverte » au centre Musiflore à CRUPIES (26) du 16 au 20 octobre 2017 sur le thème « musique et nature » afin de souder la classe et de travailler sur ce thème le reste de l'année. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 90 € par enfant.

SIGNALETIQUE DU PARC DES BARONNIES

Le Parc des Baronnie propose de participer financièrement à l'achat de panneaux signalétiques d'entrée de village, la commune de TRESCLEOUX prévoit d'en acheter deux. Accepté à l'unanimité.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne son accord pour transformer le régime indemnitaire des agents par le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

PAVOISEMENT DE LA TABLE D'ORIENTATION

Les amis de TRESCLEOUX proposent l'achat d'un drapeau et il sera installé à la table d'orientation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à cette acquisition à hauteur de 200 €.

CONVENTION NATATION MAIRIE DE LARAGNE

Le conseil donne son accord pour que la convention « natation » soit passée avec la Mairie de LARAGNE pour les enfants de notre école.

La séance est levée à 22 h 00